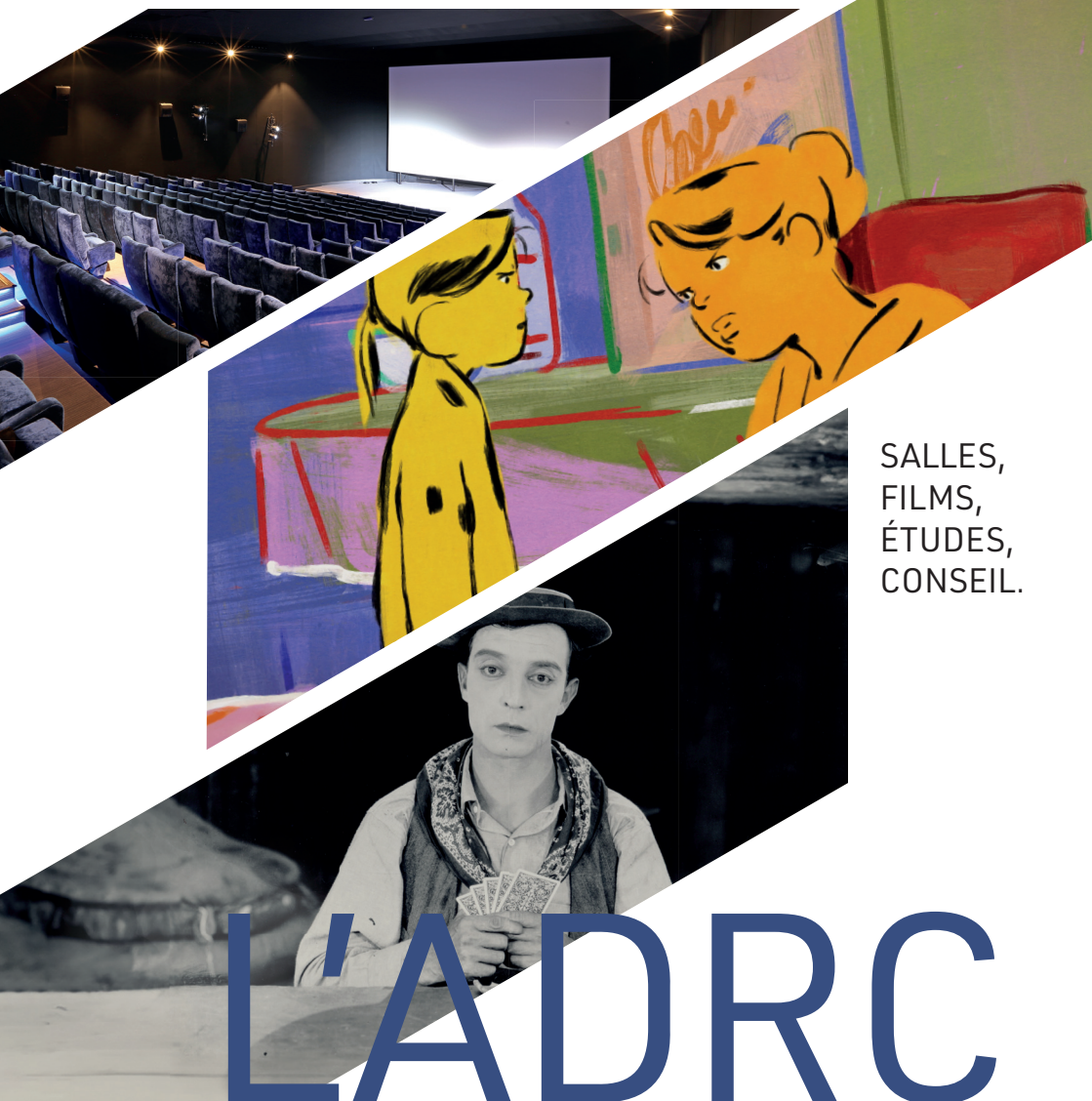


adrc



SALLES,
FILMS,
ÉTUDES,
CONSEIL.

L'ADRC

AGENCE NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU CINÉMA EN RÉGIONS

L'ADRC EST UN ORGANISME D'ÉTUDE, D'ASSISTANCE, DE CONSEIL ET FACILITATEUR POUR L'ACCÈS DES SALLES AUX FILMS ET DES FILMS AUX SALLES

Créée à l'initiative du ministère de la Culture et du Centre national de la cinématographie, l'ADRC s'inscrit dans les dimensions cinématographique et culturelle de l'aménagement du territoire par le soutien qu'elle apporte aux exploitants de salles et aux collectivités locales. Elle agit par deux axes, le conseil aux projets de salles et l'accès aux films inédits et de patrimoine.

Depuis sa création, l'Agence a diversifié ses actions à la fois pour s'adapter à l'évolution de l'exploitation cinématographique et pour mieux corriger les mécanismes spontanés du marché

pour la diffusion des films, et ainsi soutenir la petite et la moyenne exploitation, le cinéma de proximité.

Son statut d'association recouvre l'ensemble de la filière de la diffusion du cinéma dans les territoires avec près de 1 300 adhérents issus des professions du cinéma ainsi que des collectivités territoriales. Toutes ces catégories ont des représentants par collège au conseil d'administration de l'ADRC :

- /// Réalisateurs
- /// Producteurs
- /// Distributeurs
- /// Programmateurs
- /// Exploitants
- /// Collectivités territoriales



Favoriser
la desserte
cinématographique
de l'ensemble
du territoire



Agir en faveur
de la pluralité des
salles, des films
et des publics



Maintenir
et développer
le cinéma de
proximité



L'ADRC FOURNIT UN ENSEMBLE D'ACTIONS LIÉ TANT À L'ACCÈS AUX FILMS QU'À L'AMÉNAGEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE DANS LES TERRITOIRES

Des consultations, à la demande des opérateurs publics et privés, sur leurs projets de modernisation, transformation ou création de salles de cinéma ;

Des missions auprès des collectivités territoriales désireuses de développer ou mettre en place une politique de soutien aux salles, des études sur le parc de salles et son évolution ;

Des films inédits accessibles aux cinémas de la petite exploitation, aux indépendants des villes moyennes et au secteur de l'Art et Essai ;

Des actions de diffusion, de promotion et d'accompagnement des films de patrimoine ;

Le soutien des salles dans leur politique d'information et d'animation ; l'organisation de séances animées, de journées professionnelles et pré-visionnements ;

Le soutien à des manifestations régionales favorisant le cinéma de proximité ;

L'organisation de festivals (Play It Again !, Les Mycéliades), événements forts mobilisant de nombreux talents (artistes, journalistes, scientifiques...) pour favoriser la rencontre entre les publics et les films dans les salles de cinéma de tout le territoire ;

Des débats en régions sur les enjeux de la diffusion des films, le maillage du territoire, les évolutions de la salle de cinéma dans une perspective écologique, des actions de sensibilisation à l'intention des partenaires de l'exploitation, notamment les élus locaux.

L'AIDE AUX SALLES PAR L'ACCÈS AUX FILMS ET PAR LEUR ACCOMPAGNEMENT

Favoriser l'accès aux films : une des interventions propres à l'ADRC et l'une de ses missions spécifiques.

Après avoir longtemps financé des copies physiques puis numériques des films lorsque leur coût était une barrière à leur circulation, l'ADRC continue aujourd'hui d'intervenir au profit des salles et des localités défavorisées

Près de 1100 salles connaissent des difficultés dans leurs démarches d'accès aux films.

dans leur accès aux films. En agrégeant leurs demandes et en les organisant au sein de circulations raisonnées, l'ADRC permet à de nombreuses salles d'obtenir un accès **dans des conditions aménagées, lorsqu'elles ne sont pas servies directement par les distributeurs.** Par ce travail d'intermédiation, ce sont près de 1 000 salles qui bénéficient chaque année de programmations de films inédits, dès la deuxième semaine d'exploitation, et de manière exceptionnelle, dès la première semaine d'exploitation avec l'accord des distributeurs.

Reconquérir le public : enjeu de l'accompagnement des films

Depuis 2021, l'ADRC propose aux exploitants un accompagnement autour d'une sélection de films inédits, dans des modalités comparables à celles du travail déjà accompli sur le patrimoine. Dispositif en pleine croissance, les « séances accompagnées » permettent aux salles d'accueillir un intervenant (universitaire, journaliste, critique, talent) proposant une présentation et un échange autour du film programmé, à des conditions aménagées. Par cette action, l'ADRC propose aux exploitants un accompagnement vers des pratiques d'animation qui redynamisent la perception du cinéma en salle.

L'ADRC intervient également par d'autres moyens sur les films du patrimoine cinématographique, pour l'amélioration de leur diffusion en salles, en accompagnant la programmation des rééditions initiées par les distributeurs. De nombreuses actions d'accompagnement, parfois ciblées vers certains publics, sont mises en place :

- Édition de matériel d'accompagnement (documents, expositions, compléments de programme).

- Diffusion et programmation d'animations (ciné-concerts, ateliers jeune public, ciné-conférences).
- Centre-ressource (intervenants, titres et catalogue, newsletters).
- Organisation de journées professionnelles en partenariat avec les festivals et institutions culturelles.

Poursuivant sa logique de mettre l'animation au cœur de la reconquête des publics, L'ADRC organise chaque année deux festivals :

- **Play It Again !**, seul rendez-vous annuel à l'échelle nationale consacré à la reprise de films du patrimoine, dans plus de 350 salles.
- **Les Mycéliades**, festival de science-fiction, co-organisé avec Images en bibliothèques, qui propose au public jeune (15/25 ans) d'une soixantaine de villes de découvrir une sélection de films et d'animations croisée entre un cinéma et une bibliothèque.

Par ailleurs, L'ADRC répond aux nombreuses demandes d'information des exploitants de salles et, pour

mieux les satisfaire, participe à la mise en place d'actions locales avec les organisations d'exploitants. Elle favorise le rapprochement dans la salle de cinéma, entre le public et ceux qui font les films, en soutenant les initiatives des exploitants et organisations qui œuvrent en ce sens.

L'ADRC accompagne aussi les distributeurs pour le respect de leurs engagements de diffusion des films Art et Essai porteurs, afin d'en favoriser l'accès au public.

DES FILMS AUX SALLES

Par l'ensemble de ces interventions sur les films inédits ou de patrimoine, l'ADRC

se constitue ainsi en accompagnateur des exploitants pour le développement de leurs publics. Elle intervient très largement sur les films classés Art et Essai qui connaissent souvent une diffusion plus restreinte, afin de permettre en tous lieux un meilleur accès à une réelle diversité de films. Enfin, elle veille à renforcer et développer l'identité des salles de cinéma de proximité, de même que leurs capacités d'action en matière culturelle.

LA CRÉATION, LE DÉVELOPPEMENT, L'EXTENSION ET LA MODERNISATION DES CINÉMAS

Le maillage du territoire au service de la diffusion du cinéma, l'autre pilier d'action de l'ADRC.

L'évolution du secteur de l'exploitation et les effets de concentration et de concurrence ne peuvent que légitimer

Les actions de l'Agence contribuent à conforter l'identité des salles de proximité et l'ancrage dans leur territoire au service de leur attractivité.

l'intervention de l'Agence au profit de la salle de cinéma, comme équipement architectural et urbain.

En référence aux objectifs d'aménagement culturel du territoire, l'ADRC peut être consultée par les exploitants indépendants et les collectivités territoriales à

différentes étapes de leurs projets, dans les domaines urbanistique, architectural, économique et culturel.

En particulier, l'ADRC assure une mission de conseil et d'assistance architecturale permettant aux maîtres d'ouvrage de disposer

d'une expertise en fonction de leurs besoins spécifiques : depuis le diagnostic d'un équipement existant et ses hypothèses d'évolution, l'étude des capacités d'un site ou d'un bâtiment à recevoir un programme déterminé, jusqu'à l'analyse d'un projet en phase opérationnelle.

Elle propose également des études détaillées s'assimilant aux « études de faisabilité » qui définissent l'opportunité et les possibilités d'extension pour s'adapter aux nouvelles conditions d'exposition des films, de restructuration lourde ou de création d'un nouvel établissement, en amont de l'intervention d'un maître d'œuvre.

L'évolution de l'exploitation cinématographique et le maillage du territoire nécessitent une approche transversale. Ainsi, le département Études intègre dans ses recommandations architecturales une prise en compte de l'environnement cinématographique. En outre, l'ADRC réalise, à la demande des départements et des régions, des études sur leur parc de salles, l'état des lieux de la diffusion et l'analyse des hypothèses de son évolution. Elle assure une mission d'expertise auprès de la Commission d'aide sélective du CNC. De même, elle peut être en appui pour l'instruction des plans d'aides au secteur de l'exploitation mis en place par les régions.

Les actions de l'ADRC contribuent à conforter l'identité des salles de proximité et l'ancrage dans leur territoire au service de leur attractivité.

L'ADRC est étroitement associée aux politiques nationales et leur mise en œuvre : Accessibilité et cinéma, programmes nationaux « Action Cœur de Ville » et « Petites villes de demain ».

Enfin, l'ADRC met en place différents outils de ressources qui prolongent ses actions de conseil ou d'études :

- Plaquettes à vocation technique ou de valorisation architecturale.
- Publications (guide « Créer ou transformer un cinéma »).
- Brochures (« Architecture de cinéma », « Cinémas verts », « Petites villes de demain »).
- Publication annuelle des coûts prévisionnels des projets.
- Fonds photographique couvrant un nombre croissant de lieux et de typologies de salles.

Dans la continuité de son action d'information, l'ADRC met à disposition de ses usagers et adhérents un outil analytique et ergonomique : **La Cartographie dynamique**. Lancé en 2023, conçu à partir des données issues de l'Open data et du CNC en accès libre, ce Système d'Information Géographique permet aux professionnels de visualiser

les informations publiques de plus de 2 000 établissements cinématographiques dans leur environnement sur fond IGN, satellitaire ou cadastral.

DES SALLES AUX FILMS

Par ses actions d'accompagnement de projets, le département Études et Conseils

constitue un centre de ressources et d'informations pour les exploitants et les collectivités territoriales. Les évolutions de la diffusion des films et des pratiques du public nécessitent une adaptation des cinémas par l'adjonction d'écrans, d'architectures innovantes avec confort renouvelé et espaces de médiation ou d'accueil ouverts sur l'espace public. La salle de cinéma joue aujourd'hui un rôle essentiel d'attractivité des territoires et ce message doit être porté aussi largement que possible auprès des décideurs concernés. Dans cette dynamique, les compétences et l'objectivité de l'ADRC lui permettent d'intervenir en tant qu'expert sur l'ensemble des dispositifs de soutien à l'exploitation cinématographique.



CONVENTIONNÉE PAR



agence nationale
de la cohésion
des territoires



centre national
du cinéma et de
l'image animée

ÉTUDES ET CONSEIL

Études et conseils auprès des collectivités et exploitants indépendants

Études territoriales sur le parc de salles de cinéma

Conseil en architecture et urbanisme, Transition Ecologique

Expertises pour le CNC, les collectivités territoriales et les salles de cinéma

Journées d'information auprès des élus locaux

ACCÈS ET CIRCULATION DES FILMS

Circulation et accompagnement de films inédits ou de répertoire

Actions de médiation

Pré-visionnements

Information des salles

Journées professionnelles

FESTIVALS

Play It Again !

Les Mycéliades

CENTRE-RESSOURCE

PHOTOTHÈQUE

CARTOGRAPHIE DYNAMIQUE

DOCUMENTATION

Crédits photographiques :

Salle de cinéma de Pau © Pascal Petitprez / Linda veut du poulet ! © Gebeka Films / Ma vache et moi © Splendor Films / Virgin Suicides © 1999 VIRGIN SUICIDES LLC. TOUS DROITS RÉSERVÉS / Capitaine du Nexus VI © Stéphane Félicité - Festival les Mycéliades

16 rue d'Ouessant
75015 Paris

01.56.89.20.30

email : adrc@adrc-asso.org



adrc-asso.org